

Procès-verbal du Conseil d'établissement du mercredi 14 décembre 2016

Participants :

M. Raynal (Proviseur), M. Hervouet (DAF), M. Cheylan (Directeur du Primaire), M. Lisbonis (consul de France), Mme Kuhn, M. Sans (représentants des enseignants du secondaire), Mme Mazi, M. Chauveau (représentants des enseignants du primaire), Mmes Jannet et Nail (représentantes des parents), Julian Marel (représentant des élèves), Mme Szumowska-Jaskowska (présidente du Conseil d'administration), Mme Seux, M. Marbot (conseillers consulaires)

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 13 octobre 2016
2. Formation Continue
3. Sécurité
4. Budget
5. Voyages scolaires
6. Orientation
7. Mouvement des résidents
8. Informations générales
 - Projet richesses et différences
 - projet EDD
9. Questions diverses

1. Approbation du PV de la réunion du 13 octobre 2016

A la relecture du dernier PV, il est noté :

- Une erreur p.3, vote électronique « la participation a doublé ». M. le Proviseur propose de noter "le taux de participation des parents s'élève à 27,3 % du corps électoral".
- p.3, un paragraphe est à développer car il ne rend pas compte de toute la discussion, au sujet de la présentation de la réforme du collège, discussion autour de l'évaluation et notamment l'évaluation par compétence, avec questions des parents et réponses des enseignants. Dans la mesure où les interrogations des parents au sujet de la réforme du collège et de l'évaluation par compétence restent importantes, une information plus détaillée sera construite dans ce compte rendu.

2. Formation continue

- La formation continue des personnels représente un enjeu fort de l'AEFE.
- La construction du plan de formation suit une méthodologie précise basée sur la remontée des besoins par les équipes des différents établissements de la zone vers l'établissement mutualisateur.
- Le LFV s'est doté d'une cellule de formation continue composée de représentants des enseignants premier et second degré et de la direction qui se charge de piloter la préparation du plan de formation au niveau de l'établissement.
- Cette année, la remontée des besoins en formation par les équipes était dématérialisée. La remontée vers la cellule se faisait sur l'espace numérique partagé de l'établissement, celle vers le Comité de Pilotage de la Mutualisation grâce à un google formulaire.
- 3 fiches étaient présentées pour le premier degré, 4 fiches pour l'inter degré, 5 fiches pour le second degré et 12 fiches pour les personnels non enseignants.
- Les fiches retenues sont les suivantes:
 - 1er degré, cycle 1, "Une pédagogie centrée sur le jeu"
 - 1er degré, cycle 3, "Les pratiques sportives en lien avec les PEAC"
 - inter degrés, "L'évaluation par compétence et la progressivité des apprentissages"
 - inter degrés, "La gestion des élèves à troubles "dys""
 - 2nd degré, "La mise en oeuvre de l'AP et l'évaluation par compétence"
 - 2nd degré, cycle 4, "L'enseignement de l'oral"
 - Personnels non enseignants, vie scolaire, "Gestion des conflits et psychologie de l'adolescent"
 - Personnels non enseignants, DAF, "Gestion des ressources humaines; Analyse financière et contrôle de gestion".

Mme Szumowska-Jaskowska se questionne sur la formation des enseignants concernant des problématiques spécifiques, telles que la prise en charge d'élèves malvoyants. Dans la construction du plan de formation, les problématiques de ce type n'apparaissent pas car trop liées à un contexte local. En revanche, la possibilité de formation des personnels reste possible soit en interne, soit avec des professionnels locaux.

3. Sécurité

Les exercices d'évacuation ont eu lieu à Saska le 18/10 et à Sadyba le 19 /10/2016. Ils ont été supervisés à Sadyba par M. Cheylan (Directeur), Mme Przychodzien (Assistante du directeur) et M. Hervouet (DAF) et à Saska par M. Renaud (proviseur adjoint) et M. Hervouet (DAF).

Tous les personnels ont été prévenus de la tenue de cet exercice, les élèves ont été informés par les enseignants.

Les locaux ont été évacués en moins de 5 minutes, l'ensemble de l'exercice n'excédant pas 10 minutes.

Observations communes à Saska et Sadyba :

- La sonnerie de l'alarme est parfaitement audible dans tout l'établissement.

- Les classes sont sorties en ordre et dans le calme.

Reste à améliorer :

- A Sadyba, certaines portes et fenêtres sont restées ouvertes après évacuation.
- A Sadyba les points de rassemblement doivent être revus en fonction des provenances des classes.
- A Saska les classes qui étaient dans le bâtiment A se sont spontanément rassemblées devant ce bâtiment et pas sur le plateau sportif.
- A Saska et Sadyba, pour le deuxième exercice, nous prévoyons d'utiliser pour l'appel des feuilles que chaque enseignant remplira.

M. le Consul intervient pour préciser que le LFV fait partie du dispositif de l'Ambassade et qu'une attention particulière est portée à cette structure qui scolarise beaucoup de jeunes français. Le poste y est particulièrement attentif.

M. le Proviseur rappelle que la direction de l'établissement travaille régulièrement sur ces questions de sécurité en participant aux réunions organisées par l'officier de sécurité.

Mme Seux demande si des exercices de confinement ont été organisés dans l'établissement. M. le Proviseur répond que c'est en prévision.

Les parents d'élèves s'inquiètent car des élèves sauteraient par-dessus le tourniquet. M. le Proviseur répond qu'il y a une caméra placée au-dessus du tourniquet et que la vie scolaire voit en direct ce qui se passe à cet endroit et prend les mesures nécessaires.

4. Budget 2017

Le budget 2017 a été présenté au CA et approuvé par lui lundi 12 décembre 2016.

L'exercice 2016 devrait se conclure sur un bénéfice d'1 million de PLN.

Le budget de l'exercice 2017 a été bâti sur des hypothèses similaires à celui de 2016, à savoir 750 élèves, 2 % d'augmentation des frais de scolarité et 1 % d'augmentation du point d'indice.

Les investissements ont été dotés de 300 000 PLN, dont l'utilisation exacte reste à déterminer.

Dans ces conditions, le résultat prévisionnel est de 370 000 PLN.

Les crédits pédagogiques sont stables, de même que l'ensemble des dépenses. En ce qui concerne les enseignants, nous pouvons évoquer la prime aux enseignants du primaire responsables de classe, inspirée de l'ISAE, et dont le montant sera porté en 2017 à 2 400 PLN annuels.

Enfin, le budget inclut les dépenses relatives au projet immobilier, soit, pour l'instant, 320 000 PLN d'honoraires de cabinet juridique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. le Consul fait un rappel sur l'organisation des bourses destinées aux élèves et précise que Varsovie dispose d'un budget de 250 000 euros qui concerne 52 familles cette année.

5. Voyages scolaires

Deux voyages scolaires à l'étranger ont eu lieu depuis la rentrée de septembre :

- Berlin du 10 au 14 octobre

- Turin du 19 au 24 novembre

Le bilan financier de ces voyages fait apparaître un coût pour les familles de 1 865 PLN pour Berlin et au moins 1 100 PLN pour Turin (nous attendons encore la facture que doit nous adresser le lycée français de Turin).

Les voyages ont été réglés moitié avant le départ, moitié au retour, une fois connus tous les coûts. L'idée pour l'avenir est d'encaisser la totalité avant le départ, en proposant un échéancier à toutes les familles lorsque cela est nécessaire. C'est ce qui a été mis en place pour le voyage à Rome qui aura lieu du 20 au 23 mars 2017. C'est ce que nous allons tâcher de mettre en place également pour les classes vertes.

Afin de pouvoir anticiper au mieux l'organisation et le financement des voyages, le principe est que les projets de voyages de l'année scolaire suivante sont présentés en conseil d'établissement avant la fin de l'année scolaire en cours.

Prévisions de voyages 2017 :

- Rome - latinistes - Mme Ronfort 20-23 mars 2017 Coût par élève : 2 000 PLN
- Classes vertes - primaire - juin 2017 - budget en cours d'élaboration
- Jeux européens de l'EPS - Barcelone 16-20 mai 2017
- Voyage en Lituanie M. Subko mai 2017

M. le Consul remarque un manque de voyages linguistiques au collège et déplore l'annulation de l'an dernier d'un voyage en Irlande. M. le Proviseur répond que l'an dernier, quelques principes ont été posés en CE, le prix du voyage ne doit pas excéder 800 euros et un élève ne part pas 2 fois. Une charte des voyages sera proposée en fin d'année pour donner un cadre à ces voyages scolaires.

Les parents d'élèves font remarquer que les parents sont disponibles pour encadrer les voyages scolaires.

6. Orientation

- Comme vous le savez certainement, M Bégard, professeur de Philosophie, est depuis la rentrée 2016 notre nouveau PRIO (Personne Ressource en Information et Orientation). Je souhaitais pouvoir informer la communauté scolaire d'un certain nombre de visites et d'actions menées sur ce thème depuis la rentrée scolaire et faire un peu de prospective jusqu'au mois de février.

Parcours Avenir – Lycée. Calendrier des interventions et événements

13/09/2016 - PACES / Etudes de Médecine

Mlle Eileen Roth et M. David Laville / Internes en Médecine

29/09/2016 - Universités britanniques

Mme Kerry Longhurst

14/11/2016 - Ecoles de commerce

M. Yves Guérin – Chargé de Cours "Communication écrite et orale" Sup. de Co La Rochelle

17/11/ 2016 - CPGE Scientifiques

Jean-Guillaume Magre, étudiant à l'École Nationale des Ponts et Chaussées

22/11/2016 - Sciences-Po Dijon et IEP

Eve-Angéline Marchipont et Delphine Godzillon (étudiantes à Sciences-Po Dijon),
Joséphine Reneaume (étudiante à Sciences-Po Lille)

30/11/2016 - Journées Campus France / Palais de la Culture et de la Science

- Enseignement Supérieur Français et bourses
- Sciences-Po Paris
- Ecoles de Mode (ESMOD, IFM)
- Ecole d'ingénierie et d'innovation textile

19/12/2016 - Ariane Monjauze (étudiante à l'Université de Versailles)

- Le système LMD
- La licence de droit

Janvier 2017 - Hôtellerie et Restauration

Institut Paul Bocuse

Janvier 2017 - CPGE - Eco

Edith Forget, Professeur au Lycée Français de Vienne

1-3/02/2017 - M. Giroult – COP – Académie de Strasbourg

- Sciences-Po et ses alternatives
- Les Ecoles d'ingénieur
- CPGE et CUPGE

- Concernant les inscriptions aux examens M. Renaud a procédé à l'inscription de tous les élèves de terminales au Baccalauréat ainsi qu'aux épreuves anticipées pour leurs camarades de premières.

- Venue d'un conseiller en orientation Polonais en Janvier

- Mission d'un COP (Conseiller d'Orientation Psychologue) de l'Académie de Strasbourg les 1, 2 et 3 février. Des conférences en soirées seront organisées à l'attention des parents d'élèves.

- L'ouverture du serveur APB pour les études en France est intervenu le 1er décembre pour la partie informative et les élèves pourront ouvrir leur dossier électronique à partir du 20 janvier 2017.

Le représentant des élèves Julian Marel demande à ce que les élèves de première puissent être associés à ces présentations. M. le Proviseur répond que cela ne pose pas de problème et que l'information leur sera communiquée.

7. Mouvement des enseignants résidents

La rentrée prochaine se prépare d'ores et déjà avec la déclaration auprès des services de l'AEFE des postes d'enseignants résidents qui seront vacants à la rentrée prochaine ou susceptibles d'être vacants et pour lesquels nous devons lancer un appel à candidature.

Il convient de distinguer les postes vacants des postes susceptibles de l'être.

Le poste est vacant si la personne quitte le LFV de façon certaine: ce sera le cas pour 2 postes de Mathématiques (M. et Mme Chambon) et un poste d'Espagnol qui avait été gelé l'an dernier (le poste de Mme Martin Labbé)

Nous aurons également des postes susceptibles d'être vacants c'est à dire conditionnés par une mutation. Cela concerne le poste d'EPS, le poste de Documentaliste, et 3 postes d'enseignants du premier degré.

8. Informations générales

Projet Richesses et différences:

Lors de l'année scolaire précédente, une réflexion générale a été amorcée dans notre établissement sur le vivre ensemble. Un constat partagé par les personnels et les élèves nous avait amené à réfléchir sur ces thématiques et surtout à engager des actions susceptibles d'améliorer le climat scolaire au sens large. On sait aujourd'hui qu'un bon climat scolaire entraîne une meilleure implication des élèves dans les apprentissages, une meilleure estime de soi, contribue à réduire les inégalités et à faire progresser les résultats scolaires.

L'École est également le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté et du "vivre ensemble", capable de former des citoyens éclairés, de transmettre et de faire partager les valeurs de la République.

Il est de la responsabilité du système éducatif de favoriser, au cours de la scolarité, la réflexion des jeunes sur l'égalité des êtres humains, sur la place des femmes et des hommes dans la société. S'interroger sur les représentations stéréotypées, les violences, le respect mutuel et, plus largement, sur l'égalité.

On retrouve cela au travers de la notion de fraternité qui est à la fois une empathie et un engagement.

Dans l'espace scolaire, les élèves peuvent travailler autour de cette notion, dans son histoire et son actualité, ses fondements philosophiques et juridiques. On peut également faire vivre cette notion en acte, dans les rapports avec les élèves, mais aussi entre adultes, éducateurs, personnels, parents. La première des fraternités scolaires est sans aucun doute le fait de prendre soin collectivement des élèves, de les accompagner, de croire en eux, de les mettre en situation de réussite, de se soucier de leur bien-être. En somme, en leur donnant le sentiment que, sous leurs yeux, se déploie une école bienveillante, exigeante et juste qui fasse respecter les fondamentaux : la solidarité, le refus des discriminations et de toutes formes de racisme, la tolérance, et l'absolue certitude que le respect de la dignité de chaque personne est le fondement de tout geste éducatif.

En partant de ces réflexions et durant toute une semaine, les élèves de toutes les classes ont été amenés à réfléchir sur cette thématique à travers des activités diverses et des supports variés tels que :

- des débats argumentés en classe dans différentes disciplines comme la philosophie, l'éducation civique et morale et bien sûr l'histoire géographique.

- la lecture et la réflexion d'extraits de livres évoqués durant les cours de français notamment.
- des extraits de film ou de courts-métrages impliquant les enseignants de langues par exemple.
- des activités liées au Vivre Ensemble ou des créations d'élèves : avec la mise en place d'activités telles que le Jeu des Dominos, la Recette du conflit, des créations en Arts Plastiques, des activités théâtrales ou musicales.
- la lecture et le commentaire de textes fondateurs tels que La déclaration universelle des droits de l'Homme ou La déclaration des droits de l'enfant.

Lancement du projet EDD

Le jeudi 1er décembre tous ensemble, collégiens, lycéens, enseignants, ainsi que des parents d'élèves, nous avons inauguré le projet d'éducation au développement durable (EDD) que nous allons mettre en place au Lycée. Pour marquer le lancement de ce projet fédérateur, nous avons été voir le film documentaire **"Demain, le film"** de Cyril Dion et Mélanie Laurent sorti fin 2015, au moment de la COP21 en France.

Vu par plus d'un million de spectateurs en France, ce film présente des solutions, des projets innovants dans 5 grands domaines : l'agriculture, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'éducation.

Nos élèves ont été plus particulièrement réceptifs au fantastique sujet de la permaculture filmé en Normandie et au surprenant système scolaire finlandais – aux antipodes du système français. La séance organisée avec les Lycéens, le soir, nous a donné la possibilité d'avoir des échanges intéressants sur le ressenti des élèves et les sujets traités dans le film.

Certains professeurs ont déjà reparlé du film avec leur classe, d'autres le feront peut-être plus tard à l'occasion d'aspects abordés dans les programmes scolaires.

Ce qui est important c'est la démarche que nous avons entamé tous ensemble afin de mettre en pratique des gestes simples, ou plus complexes, quotidiens ou plus sporadiques pour faire de notre établissement un lycée plus respectueux de l'environnement.

L'idée est donc de mener une réflexion tous ensemble sur la mise en place d'actions telles que le tri collectif, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets et plus particulièrement du plastique, communiquer sur des éco-gestes à la portée de chacun,... et tout ce que les élèves et les équipes peuvent avoir envie de mettre en pratique dans notre école.

La coordinatrice du projet est Mme Virginie Little

Adresse du blog EDD : <http://www.lfv.pl/edd/>

Le représentant des élèves Julian Marel informe le conseil de l'intérêt des élèves pour cette démarche. Il propose de travailler à un projet éolien par exemple sur le site de Saska. Il espère que cet aspect environnement durable sera pris en compte dans la réflexion sur le nouvel établissement. M. Hervouet, DAF, répond sur le projet éolien en précisant que le contexte de Saska (quartier historique soumis à d'importantes contraintes architecturales) ne permet pas ce genre d'installation. Concernant le projet du futur site Mme la Présidente du CA indique que les parents sont très attentifs à la question environnementale.

Concernant les actions à l'école primaire, M. Cheylan remercie l'implication des élèves du CVL, notamment lors des manifestations du Comité des Fêtes. Ces participations renforcent l'esprit de communauté scolaire.

9. Questions diverses

1. Enseignants du second degré:

Dans les toilettes, les sèche-mains électriques sont placés à un niveau inadapté à la taille d'un sixième (ils peuvent devenir parfois un sèche-cheveux pour les plus petits d'entre eux). Le câblage n'est ni enterré ni dissimulé par un bague plastique : il faut systématiquement les rebrancher sur la prise le matin... bien souvent quand on a déjà les mains mouillées. Ils sont en effet débranchés par les femmes de ménage pour les entretenir sans risque d'électrocution. Enfin, il existe aujourd'hui des modèles qui séchent bien plus efficacement que ceux-là achetés dans les années 90.

M. Hervouet, DAF, répond qu'il est en train d'étudier cette question et va proposer un nouveau type de sèche-main plus adapté.

2. Communication aux parents du primaire/collège au sujet de l'application de la réforme en ce qui concerne la suppression des notes

Cette question fait écho au précédent débat en CE. M. Cheylan, directeur de l'école primaire, propose un court historique des programmes de l'École et de l'évaluation à l'Éducation Nationale Française:

La loi d'orientation du **10 juillet 1989**, alors que Lionel Jospin est ministre de l'Éducation nationale, **organise la scolarité en trois cycles**. La loi indique : « Les programmes définissent, pour chaque cycle, les connaissances essentielles qui doivent être acquises au cours du cycle ainsi que les méthodes qui doivent être assimilées. Ils constituent le cadre national au sein duquel les enseignants organisent leurs enseignements en prenant en compte les rythmes d'apprentissage de chaque élève. »

En 1991, les programmes pour l'école élémentaire de 1985 et les orientations pour l'école maternelle de 1986 sont publiés à nouveau, mais **accompagnés des compétences à acquérir au cours de chaque cycle**.

En 1992, arrivent dans les écoles les livrets de cycle par compétences, qui constituent une proposition (et non une obligation) de **formule de livret scolaire**, livret qui, lui, est obligatoire.

La phrase suivante « **Les carnets d'évaluation envisagés comme des carnets de notes sont inappropriés à tout âge de l'école primaire** » apparaît dans un **document d'accompagnement publié en 2003**.

Est publié en **2008 le livret de compétences**, à remplir à chaque palier du socle, soit au **CE1, CM2 et 3ème** : il présente connaissances et compétences (non distinguées) à évaluer en référence aux programmes actuels.

En 2014, avec la loi de refondation de l'école du socle, les **cycles sont remaniés** et de nouveaux programmes sont mis en place, d'abord les programmes de cycle 1 puis les programmes des cycles 3 et 4.

En 2017 entre en application le **Livret Scolaire Unique** avec des paliers en fin de cycle (CE2, 6ème et 3ème).

Ainsi, l'évaluation par compétence est en place dans le premier degré depuis 1992. Cependant, même si aucun texte de loi interdit l'usage des évaluations chiffrées à l'école, celles-ci n'y sont plus utilisées de fait.

M. le Proviseur rappelle qu'il n'a jamais été question de supprimer les notes au collège dans la réforme. Il rappelle le texte:

L'évaluation des élèves reposera toujours sur le **Socle Commun** de connaissances, de compétences et de culture pour le collège. Il se présente sous la forme de listes de points à acquérir par chaque élève. Un nouveau Socle Commun est prévu pour l'année scolaire 2016-2017.

Les enseignants se réuniront en **conseils de cycle** pour décider des modalités d'évaluation. **Les compétences seront à évaluer en continu**, tout au long de l'année pour chaque niveau.

Le livret scolaire, très détaillé, suivra les élèves durant toute leur scolarité. Il comprendra :

- le bulletin appelé **bulletin périodique**. Sur ce bulletin seront récapitulés les thèmes vus dans chaque matière (ces thèmes apparaissent déjà dans le cahier de l'élève ainsi que sur le cahier de texte en ligne), en EPI et en AP. Il sera possible pour chaque enseignant d'attribuer une note sur 20 - possible, mais pas obligatoire. En effet, **en ce qui concerne l'existence ou non de notes, "la liberté est laissée aux équipes enseignantes"**.

- des **bilans sur l'acquisition des compétences** effectués par les enseignants à **chaque fin de cycle** (fin 6^e, fin 3^e pour le collège) selon une échelle de référence qui comprendra quatre échelons.

Les documents conservés par l'Éducation Nationale jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève seront ces **bilans de fin de cycle** (6^e et 3^e au collège).

Cependant cette possibilité de suppression des notes pour un passage à l'évaluation totale par compétences existe comme c'est de plus en plus le cas en métropole et notamment en classe de sixième. Ce n'est pas le choix qui a été fait par les équipes du LFV.

Les cycles 3 et 4 seront validés par les compétences et également au niveau du DNB le contrôle continu ne rentre plus en ligne de compte.

Une réunion d'information sera organisée à l'attention des parents d'élèves au début du mois de février 2017 afin de présenter le nouveau DNB et la classe de seconde.

3. Communication aux parents sur la Studniówka, la boum des collégiens

Sur le point concernant **la boum des collégiens**, elle est organisée le samedi 17 décembre de 18h à 21h. M. Renaud prend en charge l'organisation et la surveillance de cette activité. Il sera présent sur site avec les élèves de Terminales.

Une communication a été faite par courriel aux élèves et à leurs familles le 7 décembre donnant les informations suivantes:

Les élèves de Terminale ont le plaisir d'inviter leurs camarades collégiens à venir partager un dernier moment de convivialité pour cette année qui s'achève, lors d'une soirée discothèque organisée dans le gymnase du site de Saska le samedi 17 décembre de 18h à 21h.

Les élèves auront la possibilité d'acheter les tickets d'entrée en avance, à partir du vendredi 9 décembre et tout au long de la semaine prochaine pendant les pauses, auprès des élèves de Terminale. Un service de restauration, non compris dans le prix de l'entrée, sera assuré sur place. Les fonds récoltés seront destinés au financement de la Studniowka, bal de fin d'année des élèves de Terminale.

Deux élèves de Terminales sont particulièrement investies sur ce dossier : Agnès Marlart et Sophie Boule. A noter que la société Carrefour a fait une dotation gratuite permettant de proposer un buffet aux collégiens. Un grand merci à eux.

Concernant la Studniówka,

Les élèves de Terminales ont été réunis au mois de septembre en salle vidéo pour mettre en place différents groupes pour l'organisation de la Studniowka. L'élève référent qui supervise est Sophie Boule.

Pour la salle, Sylwia Tran: elle est déjà très avancée et cela devrait être Endorfina rue Foksal. Cette salle a déjà été retenue par la Studniowka de 2012.

Différentes manifestations et actions sont mises en place pour récolter des fonds:

- Les photos de classe, en cours de collecte: gain 25% de la somme récoltée
- la boum des collégiens du 17/12
- la fête des talents

Il faut encore chercher un sponsor/un donateur pour la coupe de mousseux offerte aux parents après la danse.

Pour l'historique: cet évènement a été mis en place au lycée Français de Varsovie en 1996, sous l'impulsion de M. Solak, proviseur, et de M. Renaud, CPE. M Renaud assure l'encadrement de cette manifestation depuis donc 20 ans maintenant. Il a du recul et assure que tout est sous contrôle.

4. Les travaux en groupes (ex. exposés) – plus d'assistance aux élèves pendant la préparation afin de s'assurer que la coopération ne soit pas une fiction.

Les parents précisent que lorsque les travaux en groupe sont à effectuer à l'extérieur de l'établissement, le travail de groupe n'est pas toujours une réalité !

Le Proviseur précise qu'il fera une communication en ce sens vers les équipes pédagogiques.

5. Cumulation de devoirs dans certaines classes – très lourd pour les élèves.

J'ai entendu cette réflexion par certains délégués élèves dans les conseils de classe. M. Renaud également, je ferai une communication dans ce sens auprès des équipes pédagogiques et notamment des professeurs principaux en charge de la coordination des équipes.

6. Projet immobilier

Mme la Présidente du CA présente les grandes étapes du projet:

Appel d'offres - Développeurs

Deux développeurs ont été retenus suite à l'appel d'offres : BPI et LinkCity.

Evolution du calendrier de l'appel d'offre qui est maintenant le suivant :

- 13 janvier 2017 : Remise d'un concept et d'une proposition de terrain par les développeurs
- 30 mars 2017 : Remise du concept final et de spécifications détaillées
- mai 2017 : Sélection du développeur

Project Monitor : Tremend (Magdalena Boule).
Démission de M. Boule du CA et arrivée de M. Moal.

Mme Kuhn demande combien d'entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Mme la Présidente du CA répond que 2 entreprises ont répondu et qu'elles ont été toutes les 2 sélectionnées. Cela est dû à la particularité du projet.

Les enseignants posent la question de la localisation du futur site qui est une interrogation forte pour eux. Mme la Présidente du CA répond que c'est également très important pour les parents, elle rappelle que les sociétés doivent proposer un terrain en même temps qu'un concept architectural. Il est prévu que l'emplacement soit dans un quartier dynamique de Varsovie qui soit facile d'accès. Elle rappelle que tous les bruits qui courent actuellement sur l'emplacement du nouveau site sont sans fondement car les projets ne sont pas encore connus.

Les représentants des parents d'élèves remercient le Conseil d'administration pour le questionnaire mis en place pour recenser les besoins en travaux et demandent quelle suite sera donnée. Mme la Présidente du CA précise qu'une somme a été budgétée à cet effet pour 2017 et que des devis sont en cours.

Le Proviseur

M. Daniel RAYNAL

